LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE JANVIER, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 18 janvier 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Catherine DREZET, Thierry GAUVRIT, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET.

ABSENTS EXCUSÉS :
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christophe ROBIN

Délibération n°2023-004

Membres en exercice : 22 Présents : 16 Absents : 6 Pouvoirs : 1

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES (JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE)
CESSION COMPLEMENTAIRE – CIMEO

Par délibération du 10 mai 2022, Lamballe Terre & Mer a cédé à l'entreprise CIMEO une emprise principale de 26 103 m² sur Parc d'Activités des Quatre Routes à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle au prix de 10 € HT du m². Une emprise complémentaire de 1 365 m² devait, également, être intégrée à ce lot. Mais la communauté d'agglomération n'en avait pas la maitrise foncière car les terrains consistaient en des délaissés de la commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et du Département des Côtes d'Armor.

Lamballe Terre & Mer a, depuis, effectué les régularisations cadastrales avec la Commune (acte administratif du 19 octobre 2022) et le Département (acte administratif du 23 décembre 2022). Les emprises peuvent désormais être cédées à CIMEO dans les mêmes conditions que le terrain principal.

Au regard de :
- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- La délibération du Bureau communautaire n°2022-043 du 10 mai 2022 approuvant la cession d'un lot de 26 103 m² sur le Parc d'Activités des Quatre Routes à Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle au prix de 10 € HT le m²,

- L'avis des domaines du 18 mars 2022 estimant la valeur vénale du bien à 398 286 € HT pour une emprise de 27 468 m² (comprenant le terrain principal + les délaissés), assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 301 ZL 306 et 307 d'une contenance totale de 1 365 m² au bénéfice de la société groupe CIMEO ou toute autre société désignée par cette dernière au prix de 10 € HT/m², soit 13 650 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte et sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 30 JAN. 2023
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 30 JAN. 2023
De la publication le 30 JAN. 2023

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET